

### *L'ajournement*

de loi finissait toujours par être mis de côté en faveur d'autres mesures que le gouvernement jugeait plus importantes.

Examinons certains des dossiers que le gouvernement considérait comme si urgents. Il y avait le projet de loi sur les services de garde d'enfants. Je me rappelle que la Chambre a passé un certain temps à étudier ce projet de loi présenté l'année dernière. J'ai d'ailleurs suivi ce dossier dans le compte rendu des débats de la Chambre. L'autre jour le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré en versant des larmes de crocodile que le projet de loi n'avait pas été adopté parce que le Sénat l'avait bloqué. Le Sénat en a été saisi moins d'une semaine avant la dissolution du Parlement, mais il est quand même accusé d'avoir fait de l'obstruction. Au lieu de présenter à nouveau le projet de loi et d'examiner la question, le gouvernement nous dit qu'il faudra attendre plusieurs années parce qu'il n'a pas les moyens. Si nous n'avons pas les moyens maintenant, comment les avions-nous alors? Que se passait-il? Pourquoi consacrer tout ce temps à la garde des enfants au lieu de s'occuper de la réforme électorale à la veille d'élections; c'était une question extrêmement importante et le projet de loi aurait pu être adopté rapidement, en partie du moins, avec l'accord des tous les partis.

• (1805)

L'autre projet de loi débattu alors, c'est celui sur le libre-échange. Le gouvernement a fait tout un cirque et a passé un temps considérable à discuter de ce projet de loi à la Chambre. Si j'ai bonne mémoire, il a pris des mesures passablement radicales pour veiller à ce qu'il soit adopté, sachant dès juillet que le projet de loi allait avoir un problème au Sénat. Il n'est pas resté assez longtemps au Sénat pour que le problème se pose, mais il a été envoyé au Sénat peu de temps avant la dissolution des chambres. Le gouvernement savait que la difficulté allait se poser. Ce n'était pas comme si le Sénat n'avait pas prévenu d'avance qu'il allait retarder le projet de loi jusqu'aux élections. Malgré cela, le gouvernement a tenu mordicus à le débattre pendant des semaines à la Chambre. Il a étudié ce projet de loi en sachant très bien ce qui allait lui arriver plus tard, au lieu d'examiner la loi électorale à l'approche des élections.

Il y a quatre ans que le gouvernement aurait pu s'occuper de ce projet de loi, mais il n'a rien fait. Le projet de loi est resté au *Feuilleton* plus d'un an, en vain. Je prétends que c'est au gouvernement qu'il incombe de faire progresser les projets de loi et il aurait dû s'occuper de celui-ci.

**M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture):** Madame la Présidente, le député a soulevé un certain nombre de questions. Je me bornerai, pour ma part à commenter la réforme des lois électorales du Canada, car il m'a semblé que c'était la seule question à l'étude ce soir, plutôt que toutes celles que le député a mentionnées.

Le gouvernement reconnaît depuis longtemps la nécessité de réformer les lois électorales du Canada. En fait, un des trains de réforme des plus complets à être jamais proposés figurait dans le Livre blanc sur les lois électorales, qui a été déposé par le gouvernement le 26 juin 1986.

Au cours des quinze années qui ont précédé le dépôt du Livre blanc, tous les participants au processus électoral ont cerné un certain nombre de problèmes qui ont fait l'objet de plusieurs rapports du directeur général des élections.

La plupart de ces problèmes ont été étudiés d'abord dans le Livre blanc, puis dans le projet de loi C-79 que le gouvernement a déposé en juin 1987.

Comme le directeur général des élections l'a indiqué dans son rapport de 1989, les amendements contenus dans le projet de loi C-79 auraient, dans une grande mesure, rendu la Loi électorale du Canada conforme à la Charte des droits et libertés. En outre, ces amendements auraient permis d'assouplir les modalités de révision des listes électorales préliminaires et d'élargir les règles du vote par procuration. Si ces dispositions avaient été adoptées, un nombre considérable d'électeurs qui auraient autrement été privés du droit de vote auraient été autorisés à se rendre aux urnes lors des dernières élections.

Malheureusement, ces amendements et d'autres amendements importants qui figuraient dans le projet de loi C-79 n'ont pas été adoptés avant les dernières élections. A maintes reprises le gouvernement a tenté de convaincre les partis libéral et néo-démocrate d'autoriser l'examen de ces amendements. Ses nombreuses tentatives ont été vaines et le projet de loi C-79 est resté en plan au *Feuilleton*.

Afin d'améliorer la méthode servant à élaborer des amendements que les députés de tous les partis puissent appuyer, y compris ceux concernant l'importante question des dépenses électorales, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du discours du Trône, qu'il entendait établir une commission d'enquête et la charger de formuler des recommandations sur les changements à apporter à la loi électorale. Dans son rapport de 1989, le Directeur général des élections avait déjà recommandé l'établissement d'une telle commission.